



DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux remplacement chaudière salle Bruno Legros

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la chaudière de production d'eau chaude de la Salle de Sports Bruno Legros hors service

Considérant la volonté de la commune de procéder au remplacement de la chaudière de production d'eau chaude de la salle de sports

Considérant le devis 59294 de l'entreprise « CRAM » pour un montant total TTC de 18 234.00€.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « CRAM » pour un montant total de 18 234.00€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 27/02/2024

Le Maire
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240227-D202403-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Affichage : 06/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

